

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 11 Votants : 11 Procurations : 0 Absents : 3

Date de convocation : 24 avril 2026

Date d'affichage : 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Nicolas BOYER LUCHE, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Sylvie SEMPÉRÉ.

Objet : Vote du compte financier unique du budget principal 2025 (budget 45000)

Délibération n° 2026-54

Sous la présidence de Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget principal 2025 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 1 310 915.40 €

Recettes : 1 521 044.04 €

Solde d'exécution : 210 128.64 €

Investissement

Dépenses : 1 480 969.61 €

Recettes : 1 107 009.00 €

Solde d'exécution : - 373 960.61 €

Hors de la présence de Madame Magali COULET, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget principal 2025.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Sylvie SEMPÉRÉ



Fait à NANT, le 30 avril 2026.

La Maire,

Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le :0.7.MAI.2026.....

Publié le :0.7.MAI.2026.....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>